

Séance ordinaire du 24 novembre 2016

Nombre de Conseillers
en exercice : **16**
Présents : **11**
Représentés : **1**
Votants : **12**
Absents : **4**

L'an deux mille seize, le **vingt-quatre novembre à 18 h 30**,
Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Fismes, sous la présidence de **Michel FRUIT**, Président.

Présents : **Madame Geneviève LOISON**
Messieurs Francis BLIN, Luc BZDAK, Jean-Claude FERRE (suppléant de Mme FRAEYMAN-VELLY), Jean-Pierre GILLET, Michel HANNOTIN, André HUBERT, François MOURRA, Renaud SYMCZYK, Nicolas VIGOUR

Ayant donné pouvoir : **Philippe SALMON** (*ayant donné pouvoir à M. MOURRA*)

Absents excusés : **Jacky CHOPIN, Alain CULLOT, Jean-Pierre PINON, Germain RENARD**

Assistaient : **Mesdames Marie BZDAK, Carole PLUTA**

Le Président demande à l'assemblée si deux délibérations peuvent être rattachées à l'ordre du jour. La première porte sur une décision modificative pour permettre l'acquisition de deux véhicules de service. La deuxième porte sur la vente d'un des véhicules de services actuellement utilisés. Les élus acceptent ces ajouts.

Le Président demande si le compte-rendu du Comité Syndical du 18 octobre 2016 peut être validé. Les délégués répondent par l'affirmative. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Le Président débute la lecture du compte-rendu de la réunion des membres du Bureau du 10 novembre 2016.

N° 2016-29

PROJET D'UNE NOUVELLE DECHETERIE SUR LE TERRITOIRE DU SYCOMORE

Le Comité Syndical

Vu la proposition des membres de la Commission Technique réunis le 10 novembre 2016,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau réuni le 10 novembre 2016,

DECIDE à l'unanimité

DE DELIBERER favorablement au principe de conserver sur le territoire du SYCOMORE une déchèterie qui desservirait les communes aux alentours de Gueux et Muizon.

Une étude de faisabilité de projet sur le territoire du SYCOMORE devra être engagée.

N° 2016-30

REMPLACEMENT D'UN AGENT EN CONGE MATERNITE

VU, le départ prochain de Mme Stéphanie PATRIS, Responsable du Service Technique du SYCOMORE, en congé maternité.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de pouvoir à son remplacement afin d'assurer la continuité du service,

D'AUTORISER le remplacement de Mme Stéphanie PATRIS, pendant la durée de son congé maternité,

Le Comité Syndical,

DECIDE à l'unanimité

DE RECRUTER, pour ce remplacement, un agent sous contrat, à raison de 35 heures hebdomadaires,

D'AUTORISER M. le Président à signer le contrat correspondant.

N° 2016-31

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

VU, la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU, la loi N°84-53 du 26 janvier modifiée et notamment son article 3 – 1

VU, la loi 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant disposition relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que le bon fonctionnement du service de Syndicat pour la préparation de la fusion intercommunale implique le recrutement d'un agent administratif pour accroissement temporaire d'activité, assurant les fonctions d'assistant de gestion administrative.

CONSIDERANT que ce contrat aura une durée maximale de douze mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Le Comité Syndical

DECIDE à l'unanimité,

DE CREER, un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour accroissement temporaire d'activité assurant les fonctions d'assistant de gestion administrative,

D'AUTORISER M. le Président à prendre en tant que de besoin, les arrêtés de nomination correspondants.

N° 2016-32

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES 2EME CLASSE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

VU, la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU, la loi N°84-53 du 26 janvier modifiée et notamment son article 3 – 1

VU, la loi 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant disposition relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que le bon fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers et des déchèteries implique le recrutement de 2 agents contractuels polyvalents pour accroissement temporaire d'activité, assurant les fonctions de gardien de déchèterie et d'agent de collecte.

CONSIDERANT que ce contrat aura une durée maximale de douze mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Le Comité Syndical

DECIDE à l'unanimité,

DE CREER, deux postes d'Adjoints Techniques à temps complet pour accroissement temporaire d'activité assurant les fonctions de gardien de déchèterie et d'agent de collecte.

D'AUTORISER M. le Président à prendre en tant que de besoin, les arrêtés de nomination correspondants.

N° 2016-33

DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS

Monsieur le Président présente au comité syndical les devis reçus pour deux véhicules de service afin de prévoir le remplacement des véhicules existants (Caddy et Boxer).

Au budget primitif un montant de 20 000 € avait été provisionné à l'opération 32, article 21571,

Compte tenu des devis reçus, 12 164.86 € pour un Renault Kangoo et 20 377.37 € pour un Renault Trafic, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires pour couvrir ces deux dépenses.

Le Comité Syndical

DECIDE à l'unanimité,

D'APPROUVER les décisions modificatives de crédits suivantes :

- article 21571 opération 15 achat de véhicules	- 15 000 €
- article 21571 opération 32 véhicule de service	+ 15 000 €

N° 2016-34

VENTE DU VEHICULE PEUGEOT BOXER

Monsieur le Président expose au comité syndical que l'ancien véhicule de service (Peugeot Boxer immatriculé CZ 235 DF) pourrait être vendu pour un montant de 1 800€ car l'achat d'un nouveau véhicule de type fourgon est en cours.

Le Comité Syndical

DECIDE à l'unanimité,

DE VALIDER la cession du véhicule de service (Peugeot Boxer) pour un montant net de 1800 €.

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette cession.

La séance est levée à 19h30.